

Préface au livre d'Annie Chemla, Nous l'avons fait. Récit d'une libération féministe

Lucile Ruault

▶ To cite this version:

Lucile Ruault. Préface au livre d'Annie Chemla, Nous l'avons fait. Récit d'une libération féministe. Editions du Détour. Nous l'avons fait. Récit d'une libération féministe, Editions du Détour, In press, 978-2-38532-040-9. halshs-04366080

HAL Id: halshs-04366080 https://shs.hal.science/halshs-04366080

Submitted on 28 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Préface

En avril 2012, alors que je prends congé après quatre heures d'échanges passionnés sur le parcours de Jeanne Weiss-Rouanet, plus particulièrement sur son engagement de 1973 à 1977 au sein du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, notre rencontre se clôt sur le seuil de son appartement : « L'oubli de l'histoire du MLAC est signifiant. Car, finalement, c'était beaucoup trop dérangeant. On peut tout balayer comme ça, d'un revers de main, en parlant de gauchisme, mais en fait... ». Jeanne laisse sa phrase en suspens tout en refermant sa porte : son regard perçant sous-entend « c'était autre chose et plus que ça ». Des mots qui ne cesseront de résonner durant les six années d'enquête et d'écriture de la thèse que je consacrerai à des collectifs MLAC. Ce « plus que ça » s'est largement révélé dans les rencontres avec des femmes et des hommes ayant milité dans des groupes pourtant fort différents dans leurs modes d'action et de revendication. Ce « plus que ça », on y accède aujourd'hui grâce au récit d'Annie Chemla qui, en tant qu'ancienne militante des MLAC-Paris 12° et MLAC-Place des Fêtes, clame *Nous l'avons fait*.

Qu'ont-elles donc fait, les militantes du MLAC-Place des Fêtes ? (S')avorter, cuisiner pour des cantines, (se) poser des stérilets, détourner des chants, écouter et se soutenir entre victimes du patriarcat, imposer à l'hôpital une consultation groupée pour une MST, reconquérir l'accouchement, poser des diagnostics à partir de l'observation de leur vagin et de leurs seins, organiser des crèches parallèles et y importer le principe de la consultation collective durant laquelle les enfants s'auscultent mutuellement, témoigner en soutien à des militantes revendiquant une pratique de l'avortement libre. Et tant d'autres choses. Faire soi-même et ensemble, ainsi pourrait-on résumer la démarche de ce MLAC comme de tant d'autres groupes de ces turbulentes années 68.

Les généreux témoignages que j'ai pu recueillir dans le cadre de la thèse m'ont profondément touchée, jusqu'à générer une motivation indispensable à ce travail de longue haleine: honorer ce que vous avez fait. Dans le texte d'Annie, je retrouve l'énergie et l'inventivité qui caractérisent ce mouvement-éclair. « Le » moment MLAC, c'est en effet dixhuit mois d'une rare intensité, qui conduit des milliers de personnes à s'engager dans des pratiques illégales, mais légitimes, pour forcer les pouvoirs publics à modifier la législation : en prêtant son logement le temps d'un avortement, en accompagnant une camarade à une permanence du MLAC, en consultant son médecin avec une liste de prescriptions en vue de l'aspiration abortive, en confiant des ordonnances pré-signées à des militantes non médecins, en tenant la canule d'aspiration, en tenant la main de l'avortante, en tenant tête au corps médical conservateur... Militant·es, médecins-soutiens comme usagères enchaînent plus ou moins consciemment ce qu'Annie appelle les « petits contournements de la loi », et c'est ce sentiment d'impunité partagé par une foule de gens qui permet de triompher. Car l'action des MLAC et assimilés, ou encore d'associations comme le Planning familial et Choisir précipite la légalisation de l'avortement en janvier 1975. Mais il est d'autres façons de triompher, comme le montre cet ouvrage.

Le MLAC n'est plus un mouvement éphémère si l'on considère les collectifs qui ont pérennisé leur action malgré la loi Veil, jusqu'en 1980 pour les militantes parisiennes de la Place des Fêtes, voire 1983-85 pour leurs camarades d'Aix-en-Provence, de Lille et de Lyon. Il s'agit alors d'aider les femmes qui, du fait de leur âge, leur nationalité ou l'avancée de leur grossesse, se trouvent exclues de la loi ; il s'agit aussi de dénoncer le contrôle social exercé à travers l'encadrement des IVG, de critiquer les conditions d'accueil et de prise en charge des avortantes à l'hôpital (où l'avortement « reste un acte bâtard », dixit Jeanne, une fois la loi promulguée en 1975) ; il s'agit enfin de continuer à s'approprier un éventail de savoirs et de pratiques auquel les militantes dénient le statut de prérogative médicale. Le récit d'Annie Chemla restitue avec justesse la joie de cumuler les apprentissages sur leur corps et en groupe.

Contre la logique de spécialisation, tout s'apprend, l'acrobatie et l'accordéon pour Annie durant ces mêmes années, tout comme le droit et l'architecture dans les « boutiques » du « 46 », cette maison occupée du 19e arrondissement parisien. Et avorter s'apprend : bricoler le système d'aspiration, préparer une table d'avortement confortable, instaurer un climat de confiance, examiner au spéculum avec la principale concernée, maintenir les exigences de l'asepsie, soutenir avec tendresse, dilater le col de l'utérus, informer l'avortante de chaque geste, manier la canule au rythme qu'elle définit, se coordonner dans l'équipe, s'assurer que l'aspiration est bien terminée, basculer vers un moment de convivialité et de confidences, etc. Il y a ainsi une série d'étapes, de savoirs aussi bien techniques que relationnels à assimiler. Ce faisant, ce sont aussi les réflexes de pensée féministe qui s'acquièrent. Ainsi, pour soutenir un camarade déserteur face au tribunal militaire, voici ce que livre Annie en 1975 : « un témoignage de femme sur l'armée, où j'expliqu[e] comment le service militaire transforme les jeunes conscrits en petits machos virils ».

Le livre d'Annie décrit bien la force du collectif et ce sentiment d'être capable, ensemble, de déplacer des montagnes, en l'occurrence ici braver l'interdit séculaire d'arrêter une grossesse, pour recouvrer son intégrité corporelle. L'action des militantes de la Place des Fêtes concentre la polysémie du terme « pouvoir » : en éprouvant ce *pouvoir avec* – l'élan complice procuré par le collectif –, elle s'oppose au *pouvoir sur* autrui – en interrogeant constamment l'arbitraire et la nuisance des pouvoirs détenus par différentes autorités (étatiques, médicales, religieuses, etc.) –, et forge un *pouvoir de* disposer librement de son corps, et plus largement une prise de pouvoir sur sa vie. Il n'y a pourtant rien d'univoque. Sur la base notamment des archives du MLAC-Place des Fêtes qu'Annie a centralisées, celle-ci nous plonge dans les débats de l'époque sur l'intérêt de la tactique des « déclenchements », sur la présence des hommes dans les groupes d'avortement, sur la rigueur de la technique, sur les contradictions ressenties dans la prise en charge des femmes (par exemple, leur faire la leçon sur l'usage de la pilule tout en dédaignant ce contraceptif pour soi-même), ou encore sur l'emprise détenue par la médecine sur les femmes.

De fait, « reprendre la pratique » comme l'ont fait ces Parisiennes jette une lumière crue sur l'impact ambigu du changement de législation sur le pouvoir médical : avec la loi Veil qui ne dépénalise l'avortement que sous certaines conditions, la première étant qu'il soit réalisé dans des établissements hospitaliers par des médecins, leur pouvoir de catégoriser, juger, décider et agir n'en sort-il pas renforcé ?

Cette question de la dépossession du corps des femmes par les professions de santé est très longtemps restée en sourdine. Après tout, comme le souligne Annie à la fin de son récit, une fois « la pratique » arrêtée, les membres de ces MLAC dissidents n'ont pas raconté leur militantisme singulier, ou si peu, pas même à leurs proches. Elles m'ont souvent confié avoir eu peur de passer pour d'anciennes combattantes, ou bien ressenti cette séquence contestataire comme un passé révolu et, partant, non transmissible.

Ce sentiment de décalage croissant avec les réalités contemporaines nous dit autre chose. Peut-être que si elles n'ont pas parlé, c'est qu'au fond il n'y avait personne pour les entendre. Cette surdité est bien sûr à rapporter au creux de la vague féministe des années 1980-90. Cependant, ses origines le précèdent. Quand ces dissidentes parisiennes, lyonnaises, lilloises et aixoises poursuivent leurs actions et leurs revendications entre l'adoption de la loi Veil et le mitan de la décennie 1980, elles se savent marginalisées parmi les réseaux militants qui ont pourtant animé les MLAC en 1973-74. Prolonger l'avortement illégal militant est un geste incompris, quand il ne soulève pas carrément des « réactions hostiles », écrit Annie. Avec ses camarades, elles ont régulièrement été moquées et reçu des insultes – la plus gentille étant celle de « bonnes sœurs rouges ». Leurs camarades, du mouvement des femmes aux organisations d'extrême gauche en passant par les syndicats, les ont accusées de desservir la cause en entretenant des réseaux parallèles au service public. À cela, s'ajoute la démission des

féministes, en France, sur le terrain de la critique structurelle de la médecine et de l'industrie pharmaceutique.

Il a donc fallu attendre les années 2010 pour que circule à nouveau dans divers espaces militants le film *Regarde, elle a les yeux grand ouverts*, réalisé par le MLAC d'Aix et Yann Le Masson. Il a fallu attendre que le centre d'IVG de l'hôpital Tenon soit en danger pour que les anciennes du MLAC-Place des Fêtes puissent publiquement rouvrir la valise d'avortement et expliquer comment elles intervenaient à domicile. Le recul du droit d'accès à l'avortement dans différentes parties du monde – dont l'exemple étatsunien est un signal fort –, la dénonciation des violences gynécologiques et obstétricales, les controverses autour des pilules contraceptives, des traitements hormonaux de la ménopause ou de l'endométriose, sont des conditions propices à la transmission du legs des MLAC. À la faveur de la (re)découverte des pratiques du self-help féministe – aussi bien par la lecture du manuel récemment actualisé *Notre corps, nous-mêmes* que par des séances collectives d'auto-examen –, l'action des MLAC dissidents en vue d'intégrer l'avortement (l'accouchement et bien d'autres actes corporels) à la quotidienneté devient audible.

Alice, Anne, Annie, Béatrice, Brigitte, Catherine, Cécile, Marjo, Michèle, Nicole, Prunelle et les autres se sentent à présent dépositaires d'un « savoir méconnu », d'un savoir utile, au pouvoir émancipateur. « Pour qui ? pour quand ? », interroge Annie en appelant plus généralement à des héritières de cette démarche de « faire soi-même ensemble ».

Lucile Ruault, décembre 2023